

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026  
COMPTE RENDU

Le Maire fait l'appel des membres du Conseil municipal.

**Sont présents :** Adrien JEHENNE, Le Maire, Manuella HAMEL, Jérôme GAHERY, François MESTRES, Emilie DESVOL, Mickaël ROGER, Adjoint au Maire, David GIROULT, Maire Délégué de Vengeons, Evelyne HILLIOU, Anne-Marie ARSENE, Marie-Laure FRELIN GOSSET, Bernadette AMELINE, Louis-René DE LA PERRAUDIERE, Bruno FORGEAIS, Patrick HUARD, Didier BOULAY, Nelly MAUDUIT-JOSEPH, Damien HILI, Christelle MARIE, Sébastien DANGUY, Marlène BONNEL, Magali HARIVEL, Nadège BOULE Conseillers municipaux,

**Sont absents excusés :** Joël RENAULT, Bernard LEMOUSSU, Jean-Claude DESMASURES et Séverine LEPROVOST

**Procurations :** Joël RENAULT donne procuration à Mickaël ROGER, Bernard LEMOUSSU donne procuration à Evelyne HILLIOU, Jean-Claude DESMASURES donne pouvoir à Bruno FORGEAIS, Séverine LEPROVOST donne pouvoir à David GIROULT.

Et désigne **le secrétaire de séance** : François MESTRES

### 1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 26 mars 2026

*Rapporteur : Adrien JEHENNE*

*Délibération 2026.04.01*

Le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du précédent Conseil Municipal.

**Vote** : adopté à l'unanimité

### 2. Vote du budget primitif de la Commune de Sourdeval et du budget annexe du Lotissement Calendot

*Rapporteur : Adrien JEHENNE*

*Délibérations 2026.04.02, 2026.04.03 et 2026.04.04*

En introduction, Madame Stéphanie HUS ROUSSEL présente un diaporama à l'assemblée.

**Arrivée de Séverine LEPROVOST à 21h25 qui prend part aux votes à venir.**

Le Maire, Adrien JEHENNE, présente l'affectation des résultats de l'année 2025 nécessaires à l'élaboration du budget prévisionnel 2026. Ainsi, conformément à l'article L.2311-1, L.2311-5 du CGCT et R.2311-3 et suivants, vu les résultats du CFU de l'exercice 2025 présentés par l'ordonnateur et le comptable public, le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation des résultats de l'année 2025, conformément aux règles budgétaires et comptables applicables.

Le Conseil Municipal constate un résultat prévisionnel de l'exercice n-1 s'élevant à :

	Résultat clôture exercice 2024	Virement à la section investissement 2025	Reste à réaliser 2025	Solde des restes à réaliser	Résultat de l'exercice 2025	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation de résultats
Investissement	- 259 164.05€		633 674.72€ (D) 242 238.50 (R)	-391 436.22€	-36 120.51€	- 686 720.78 €
Fonctionnement	2 677 041.26€	694 798.17€			423 093.34€	2 405 336.43 €

Ces montants sont repris et intégrés dans l'équilibre du budget primitif 2026 permettant d'arrêter le budget primitif comme suit :



Section de fonctionnement : ligne 002 pour 1 718 615.65€

Section d'investissement : ligne 001 pour -295 284.56€

Le Conseil Municipal est invité à délibérer en vue d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2025 tels que présentés ci-dessus et de reporter les montants dans le budget primitif 2026 (*délibération 2026.04.02*)

**Vote** : accepté à l'unanimité

Le Maire, Adrien JEHENNE présente ensuite le budget primitif 2026 de la Commune de Sourdeval section par section et chapitre par chapitre.

Adrien JEHENNE explique que le budget a été présenté en commission ressources et finances et introduit son propos par le discours suivant :

« Mes chers collègues,

*Avant de passer à la présentation et au vote des différents chapitres du budget primitif 2026, je tiens à vous signaler qu'il a été présenté le 15 avril dernier en commission ressources.*

*Ce budget s'inscrit dans un contexte contraint, qui nous impose de maintenir une gestion rigoureuse, tout en poursuivant les investissements nécessaires au fonctionnement et au développement de notre commune.*

*Je tiens à remercier les agents qui ont travaillé sur sa préparation : Florence, Chloé, Mme Hus Roussel et Maxime.*

*Leur engagement et la qualité de leur travail sont essentiels à la bonne gestion de notre collectivité.*

*Notre ligne de conduite reste inchangée :*

- > *Maintenir un bon niveau d'investissement,*
- > *Maîtriser les dépenses de fonctionnement,*
- > *Différer le recours à l'emprunt,*
- > *Et ne pas augmenter les taux d'imposition.*

*En investissement, plusieurs opérations structurantes sont prévues.*

*Tout d'abord, la réalisation des travaux de la gendarmerie, qui constitue l'opération la plus importante de l'exercice.*

*Nous engagerons également la réhabilitation des abords du Groupe scolaire André Bruno, dans la continuité des aménagements de la cour récemment achevés, avec pour objectif d'améliorer les usages, de sécuriser et de végétaliser les espaces.*

*Concernant les autres projets structurants, des crédits permettront de poursuivre les études en vue de la reconstruction des vestiaires et du club house du stade Felix Galiazzo.*

*Une enveloppe conséquente sera également consacrée à l'effacement des réseaux et à l'installation de l'éclairage public pour la première tranche du lotissement des Boutons d'Or, en partenariat avec le SDEM.*

*Un programme de voirie significatif est également inscrit, afin d'assurer l'entretien du réseau communal.*

*En parallèle, nous engagerons le déploiement d'un dispositif de vidéoprotection sur la commune, pour lutter contre les incivilités et accompagner le travail de la gendarmerie. Nous lancerons également la rénovation de la couverture de l'église de Vengeons, ainsi qu'une étude en vue de la réhabilitation de l'avenue Foch.*

*Enfin, des crédits sont prévus pour le renouvellement et l'acquisition de matériel pour les services techniques et les agents d'entretiens et administratifs.*

*Sur le plan financier, ces investissements seront accompagnés :*

- > *D'une recherche systématique de subventions,*
- > *D'une mobilisation de notre capacité d'autofinancement,*
- > *Et d'une vigilance particulière sur les dépenses de fonctionnement.*

*Je rappelle que ces orientations sont proposées sans augmentation des taux d'imposition et que ce budget traduit donc un équilibre entre maîtrise financière et mise en œuvre de nos projets pour la commune.*

Adrien JEHENNE  
Maire de Sourdeval »

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitres M57	Désignation	Budget 2025	Réalisé 2025	Budget 2026
011	Charges à caractère général	940 600.00	915 739.73	1 135 200.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 617 500.00	1 456 011.66	1 639 235.00
014	Atténuations de produits	34 696.00	33 696.00	34 696.00
65	Autres charges de gestion courante	744 923.88	426 986.27	871 556.62
66	Charges financières	70 100.00	61 414.92	53 100.00
67	Charges exceptionnelles	500.00	0.00	500.00
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	9 649.00	0.00	0.00
	<b>Total des dépenses réelles de l'année</b>	<b>3 408 319.88</b>	<b>2 893 848.58</b>	<b>3 734 287.62</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 883 336.35		1 304 849.46
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	228 633.66	238 757.66	271 443.09
	<b>Total des dépenses de l'année</b>	<b>5 520 289.89</b>	<b>3 132 606.24</b>	<b>5 310 580.17</b>

SECTION FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chapitres M57	Désignation	Budget 2025	Réalisé 2025	Budget 2026
013	Atténuations de charges	5 000.00	7 695.01	10 000.00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	126 300.00	103 486.62	145 200.00
73	Impôts et taxes	437 096.00	446 299.98	435 096.00
731	Fiscalité Directe	1 484 923.00	1 471 654.00	1 484 453.00
74	Dotations, subventions et participations	1 225 852.00	1 248 959.02	1 255 530.00
75	Autres produits de gestion courante	257 500.00	257 708.87	255 000.00
77	Produits exceptionnels	-	15 651.59	-
78	Dotations aux provisions semi-budgétaires	1 595.01	-	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 334.49	4 334.49	6 685.52
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 982 243.09		1 718 615.65
	<b>Total des recettes de l'année</b>	<b>3 542 600.50</b>	<b>3 555 699.58</b>	<b>5 310 580.17</b>

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		€
Recettes de l'exercice		3 555 699.58
Dépenses de l'exercice		3 132 606.24
<b>Résultat de l'exercice net</b>		<b>423 093.34</b>
Résultat antérieur reporté		1 982 243.09
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2025</b>		<b>2 405 336.43</b>

CAF BRUT 657 516.51€. La CAF sert à financer le remboursement du capital de la dette et les dépenses d'investissement. Elle doit être idéalement supérieure au remboursement du capital pour maintenir une situation saine.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Chapitres M57	Désignation	Budget 2025	Réalisé 2025	Restes à Réaliser	Budget 2026
16	Emprunts et dettes assimilés	305 000.00	283 703.97	-	290 000.00
20	Immobilisations incorporelles	30 472.80	17 734.40	-	28 000.00
204	Subventions d'équipement versées	301 048.64	66 341.20	224 400.64	129 200.00
21	Immobilisations corporelles	88 036.00	84 767.42	1 508.95	171 000.00
23	Immobilisations en cours	7 839.05	-	-	30 739.21
	<b>OPERATIONS</b>	<b>2 062 796.63</b>	<b>745 820.92</b>	<b>407 765.13</b>	<b>1 858 373.44</b>
350	GRUPE SCOLAIRE ANDRE BRUNO	301 469.45	188 024.57	113 444.88	39 373.44
352	LOGEMENTS DES ECOLES	34 000.00	24 432.12	5 627.71	-
365	EXTENTION CIMETIERE SOURDEVAL	81 316.00	51 592.42	24 220.00	-
372	GENDARMERIE	898 633.00	29 412.00	39 126.00	808 000.00
373	ATELIERS COMMUNAUX	4 691.47	-	-	-
374	VESTIAIRES DU STADE ET CLUB HOUSE	87 052.80	19 911.35	65 528.65	15 000.00
379	MAM	7 028.19	-	-	-
383	MAISON DE SANTE	15 636.75	12 636.36	840.00	-
387	RUE ALEXANDRE MAUDUIT	16 632.00	-	16 632.00	324 000.00
388	VOIRIE 2023	190 359.48	148 198.97	42 160.51	-
390	PROJET STADE	2 178.00	1 716.00	-	-
391	PROJET DE TERRITOIRE	43 914.00	27 225.00	16 185.00	-
393	ACCUEIL VELOS	25 924.80	23 568.00	-	-
394	VIDEO PROTECTION	6 000.00	-	-	150 000.00
395	ECLAIRAGE PUBLIC 2024	44 370.00	-	33 120.00	-
397	ANCIENNE GARE ROUTIERE	74 209.75	60 375.90	13 833.85	-
398	TERRAIN DE TENNIS	40 656.00	-	33 548.16	-
399	CAMPING	32 000.00	3 981.11	3 498.37	-
400	VOIRIE	156 724.93	154 747.12	-	320 000.00
401	EGLISE DE VENGEONS	-	-	-	112 000.00
402	AVENUE FOCH	-	-	-	90 000.00
	<b>Total des dépenses réelles de l'année</b>	<b>2 796 607.68</b>	<b>1 199 782.47</b>	<b>-</b>	<b>2 507 312.65</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 334.49	4 334.49	-	6 685.52
041	Opération d'ordre de transfert entre sections (GSAB – Abords)	-	-	-	27 373.44
001	Déficit d'investissement reporté	259 164.05	-	-	295 284.56
	<b>Total des dépenses de l'année</b>	<b>2 799 527.61</b>	<b>1 202 702.40</b>	<b>633 674.72</b>	<b>2 836 656.17</b>

SECTION INVESTISSEMENT – RECETTES

Chapitres M57	Désignation	Budget 2025	Réalisé 2025	Restes à réaliser	Budget 2026
10	Dotations, fonds divers et réserves	750 798.17	822 649.39	-	769 970.78
13	Subventions d'investissement reçues	75 600.00	103 384.23	242 238.50	320 193.00
16	Dépôts et cautionnements reçus	5 000.00	1 790.61	-	5 000.00
27	Autres immobilisations financières	105 323.48	-	-	409 262.62
021	Virement de la section de fonctionnement	1 883 336.35	-	-	1 304 849.46
024	Produits de cessions d'immobilisations	10 000.00	-	-	120 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	228 633.66	238 757.66	-	271 443.09
041	Opération d'ordre de transfert entre sections (GSAB – Abords)	-	-	-	27 373.44
	<b>Total des recettes de l'année</b>	<b>3 058 691.66</b>	<b>1 166 581.89</b>	<b>242 238.50</b>	<b>3 228 092.39</b>

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	€
Recettes de l'exercice	1 166 581.89
Dépenses de l'exercice	1 202 702.40
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 36 120.51</b>
Résultat antérieur reporté	- 259 164.05
Déficit sur restes à réaliser	- 391 436.22
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2025</b>	<b>- 686 720.78</b>

Les membres du Conseil sont invités à débattre en vue :

> d'adopter le budget primitif 2026 équilibré comme présenté et d'autoriser Monsieur le Maire à exécuter le budget ainsi voté (*délibération 2026.04.03*)

**Vote** : adopté à l'unanimité

Concernant le Lotissement des Boutons d'Or / Calendot. Le Maire explique qu'il n'y a pas eu de mouvements en 2025 (pas de vente de parcelles). Les seules écritures réalisées ont pour objectif de permettre de réaliser les travaux d'éclairage public de la première tranche et d'entamer le bornage de la 2<sup>nd</sup> tranche ainsi que de déposer le permis d'aménager.

Le budget primitif 2026 du Lotissement Calendot est présenté page suivante.

A l'issue de la présentation, le Conseil est invité à délibérer afin de voter le budget primitif 2026 Calendot (*Délibération 2026.04.04*)

**Vote** : adopté à l'unanimité



### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
001	déficit	-	001	excédent	455 323,48
1641	Remboursement emprunt	-	1641	Emprunt	-
168741 À vérifier	Remboursement avance communale	409 262,62	168741 À vérifier	Avance communale	-
	<b>TOTAL Opérations réelles</b>	<b>409 262,62</b>		<b>TOTAL Opérations réelles</b>	<b>455 323,48</b>
			3555-040	annulation du stock initial	194 939,14
3555-040	intégration du stock final	241 000,00	3555-040	sortie des terrains vendus	-
	<b>TOTAL Opérations d'ordre</b>	<b>241 000,00</b>		<b>TOTAL Opérations d'ordre</b>	<b>194 939,14</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>650 262,62</b>		<b>TOTAL</b>	<b>650 262,62</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
002	déficit	297 017,48	002	excédent	-
6015	Achat terrain à aménager	-	7015	ventes de terrains aménagés	-
6045	achats d'études, de prestations de services...	160 000,00	7021	vente d'herbe	-
605	Achats de matériel, équipements et travaux	-			
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement (dossier/emprunt)	-			
65736211	Subventions de fonctionnement aux autres organismes de droit privé		7573621	Autres Subventions	410 956,62
65822 (clôture)	Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal		75822 (clôture)	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal	-
65888	régularisation centimes TVA	5,00	75888	régularisation centimes TVA	5,00
66111	intérêts d'emprunt	-	773	Mandats annulés (sur ex. antérieurs)	-
	<b>TOTAL Opérations réelles</b>	<b>160 005,00</b>		<b>TOTAL Opérations réelles</b>	<b>410 961,62</b>
608-043	transfert de charges	-	796-043	transfert de charges	-
71355-042	annulation du stock initial	194 939,14	71355-042	intégration du stock final	241 000,00
71355-042	sortie des terrains vendus				
	<b>TOTAL Opérations d'ordre</b>	<b>194 939,14</b>		<b>TOTAL Opérations d'ordre</b>	<b>241 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>651 961,62</b>		<b>TOTAL</b>	<b>651 961,62</b>

L'année dernière a été voté la clôture du Lotissement du 11 novembre au 31.12.2025 car il n'y a plus de mouvements depuis de nombreuses années et il n'y en a plus à attendre. Il n'y aura donc pas de budget primitif à voter cette année.

**3. Délégation annuelle lors du vote du budget principal et annexe pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (fongibilité des crédits)**

Rapporteur Adrien JEHENNE

Délibérations n°2026.04.05

Le Maire expose les dispositions extraites de l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales :

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet davantage de souplesse budgétaire en offrant la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permet d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire ouvert au budget primitif (chapitres budgétaires classiques et chapitres opérations) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permet de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Par souci de transparence un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au conseil municipal, dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Le Maire demande l'autorisation du Conseil de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite suivante fixée à l'occasion du budget pour l'exercice en cours :

	Dépensées réelles au BP 2026	Taux de fongibilité 2026	Limite des crédits
Fonctionnement	3 734 287.62 €	7.5%	280 071.57 €
Investissement	3 140 937.37 €	7.5%	235 574.05 €

**Vote** : adopté à l'unanimité



#### 4. Vote des taux de fiscalité

Rapporteur Adrien JEHENNE

Délibération n°2026.04.06

Le Conseil Municipal est invité à fixer les taux des taxes foncières et d'habitation.

Il est proposé de maintenir pour 2026 les taux d'imposition de l'année précédente. Pour rappel, ils étaient les suivants :

Type de taxe	Taux 2025	Proposition des taux maintenus pour 2026
Taxe foncière sur le bâti	44.60%	44.60%
Taxe foncière sur le non bâti	46.87%	46.87%
Taxe d'habitation	14.06%	14.06%

Ces taux permettent à la Commune de Sourdeval de bénéficier d'un produit global attendu pour 2026 de 1 408 665 € (pour mémoire 1 419 459€ en 2025).



COMMUNE : 582 SOURDEVAL  
ARRONDISSEMENT : 50 AVRANCHES  
TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'AVRANCHES

N° 1259 COM (1)  
**TAUX**  
**FDL**  
2026

#### ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

##### I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	2 875 826	44,60	110,18	2 913 000	1 299 198	44.60	1 299 198€
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	313 624	46,87	111,49	315 400	147 828	46.87	147 827.98€
Taxe d'habitation (TH)	390 939	14,06	48,63	385 500	54 201	14.06	54 201.3€
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				<b>Total</b>	<b>1 501 227</b>		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		0
							<b>1 501 227€</b>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
	8	9			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité		44,60%		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	1 501 227 €	=	46,87%		
Taxe d'habitation (TH)	1 501 227		14,06%		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

##### II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			50 908	0	-33 696	- 109 774	-92 562

##### III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
1 501 227€		-92 562		1 408 665€

À SAINT-LO  
Le 24 MARS 2026  
Pour la Direction des Finances publiques,  
GILLES TOURPIN

Le 30 avril 2026  
Pour la Commune,  
Le Maire,  
Adrien JEHENNE

Vote : adopté à l'unanimité

## 5. Vote du montant des subventions à attribuer aux associations

Rapporteur Manuella HAMEL

Délibération n°2026.04.07

La commission des associations s'est réunie le 07 avril 2026 afin de statuer sur les demandes des associations qui ont transmis un dossier de demande de subventions.

Nom	Montants attribués 2025	Montants 2026 proposé par la commission
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	1 140.00 €	1 140.00 €
PERSONNEL COMMUNAL (subvention exceptionnelle)	-	500.00 €
ANCIENS DE VENGEONS	500.00 €	600.00 €
APEIA Avranches	100.00 €	100.00 €
ASSOCIATION PARENTS ELEVES ECOLES PUBLIQUES SOURDEVAL (APE)	2 500.00 €	2 500.00 €
CLUB OMNISPORT SOURDEVALAIS (COS)	85 000.00 €	90 000.00 €
COMITE DES FETES DE VENGEONS	765.00 €	500.00 €
COMITE DES FETES SOURDEVAL	8 000.00 €	7 000.00 €
COMITE DE JUMELAGE DE SOURDEVAL	3 000.00 €	2 000.00 €
COLLEGE DE MORTAIN	-	660.00 €
COMITE D'ORGANISATION DES BOSSES DE BROUAINS	-	Pas de réponse
COOPERATIVE SCOLAIRE ANDRE BRUNO (BCD)	600.00 €	600.00 €
CROIX DE GUERRE	-	50.00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE DELEGATION BAIE DU MT ST MICHEL	150.00 €	160.00 €
DONNEURS DE SANG	400.00 €	400.00 €
ELAN DE SOURDEVAL	300 €	500.00 €
FESTI'VALDESOUR	2 500.00 €	2 400.00 €
FNATH SECTION DE SOURDEVAL	100.00 €	100.00 €
GRIMPE	200.00 €	250.00 €
GYM SENIOR	300.00 €	300.00 €
HARMONIE SOURDEVAL	2 000.00 €	1 500.00 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DE LA MANCHE	2 666.00 €	2 980.00 €
LES RANDONNEURS DE LA SEE	2000.00 €	2 000.00 €
MAISON DE RETRAITE EHPAD (convention salle Jean Rouzeaux)	457.35 €	457.35 €
OGEC FORFAIT RESTAURATION CANTINE	26 000.00 €	23 000.00 €
OGEC ATELIER MUSIQUE	600.00 €	1 000.00 €
AS - ASSOCIATION SPORTIVE – AIDE AU TRANSPORT	500.00 €	500.00 €
SAPEURS POMPIERS SOURDEVAL	1680.00 €	1 680.00 €
SECOURS POPULAIRE Sourdeval	-	300.00 €
SOCIETE DE CHASSE SOURDEVAL	-	250.00 €
SOCIETE DE PECHE GAULE SOURDEVALAISE	200.00 €	200.00 €
UCIAS	5 000.00 €	5 000.00 €
UNC DE SOURDEVAL / UNC AFN	400.00 €	400.00 €
VICTORY OF MUSEUM	-	250.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>152 308.35 €</b>	<b>149 277.35 €</b>

Le Conseil est invité à débattre en vue de voter les attributions de subventions aux associations.

**Vote** : adopté à l'unanimité.

## 6. Avenant à la convention de forfait communal pour l'école privée

Rapporteur Nadia JEHAN-FAUDET

Délibération n°2026.04.08

La Commission scolaire s'est réunie le 2 avril 2026. Au cours de cette réunion, le tableau des charges de l'école publique permettant le calcul du coût de l'élève a été présenté aux membres de la Commission.

La Commission scolaire propose au Conseil Municipal l'attribution d'un forfait communal pour les enfants des écoles primaire et maternelle de 1 143.07 €/élève soit une somme de 131 452.86€ pour 115 élèves, ainsi que les subventions suivantes :

> Subvention pour la cantine : 23 000.00 €

> Subvention atelier musique : 1 000€

> Subvention pour l'association sportive du collège : 500.00 €

Pour mémoire, en 2024, le coût de l'élève était de 1 078.80€, il y avait 129 élèves, le montant du forfait était de 139 165.20€.

**Vote** : adopté à l'unanimité

## 7. Vote de la tarification d'un nouveau service proposé au Camping Municipal

Rapporteur François MESTRES

Délibération n°2026.04.09

Sur la proposition de la régisseuse du camping, Madame Odile Jardin, nous vous proposons la création d'un nouveau service au sein du camping municipal de Sourdeval. Son développement s'inscrit dans la continuité des actions déjà entreprises en vue d'obtenir le label vélo accueillant, et l'installation des 6 boxes de stationnement et de rechargement de vélos à assistance électrique notamment.

Ce service consisterait en la mise à disposition d'un parc de vélos à louer à la journée ou à la demi-journée. Le parc de vélos pour cette première année de test serait composé de 2 vélos musculaire et 2 vélos à assistance électrique aux campeurs. L'entreprise WAREEGA basée à Saint Hilaire serait le partenaire de la Mairie et nous louerait les vélos. Pour cette première année, la Mairie louerait les vélos pour 6 mois de mai à fin octobre pour un coût total de 1 746€ sur la période (sans compter les recettes que la Mairie encaissera pour chaque location).

Les locations seront gérées par la régisseuse du camping, les vélos seront stationnés dans le local machine à laver pour être rechargé la nuit et confiés le lendemain avec une batterie optimale. Nous avons également demandé au loueur de fournir un kit de sécurité comprenant gilet jaune et casque.

Les tarifs proposés pour la location seraient les suivants :

	Journée entière	Demie journée
VAE	35€	17€
Musculaire	10€	5€

Une caution doit également être mise en place dans le cadre de la contractualisation du prêt de vélo, en cas de dégradation, casse ou vol du vélo. Le montant proposé est de 500€. Le montant sera retenu via une emprunte bancaire.

En complément et toujours afin de moderniser l'accueil proposé au sein de notre camping, un terminal de paiement par carte bancaire nomade a été acheté et est en cours de mise en service afin de permettre le règlement des nuitées et des locations par CB.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil sont invités à voter en vue d'accepter la mise en place de ce projet de location de vélos ainsi que les tarifs proposés.

**Vote** : adopté à l'unanimité

---

### 8. Vote du montant du loyer du studio meublé de la maison de santé

Rapporteurs François MESTRES et Emilie DESVOL

Délibération n°2026.04.10

Lors des Conseils des 4 et 27 mars 2025, des travaux de rénovation des sols, des murs et plafonds, d'aménagement et d'équipement de la cuisine et du studio en général ainsi que son nettoyage ont été validés.

Les services techniques ainsi que les agents d'entretien se sont chargés de ces différentes missions.

Aujourd'hui le studio meublé destiné à l'accueil des professionnels de santé de passage à Sourdeval est prêt à être loué. Il convient de voter le montant de cette location.

La commission logement propose le prix de 90€ par semaine charges comprises.

Après en avoir débattu, le Conseil est invité à voter pour valider le montant de la location occasionnelle du studio n°3 au-dessus de la maison de santé.

**Vote** : adopté à l'unanimité

---

### 9. Admissions en non-valeur

Rapporteur Adrien JEHENNE

Délibération n°2026.04.11

Le Service de Gestion Comptable d'AVRANCHES a transmis à la collectivité l'état des admissions en non-valeur en date du 21 mars 2024, pour un montant de 199.93 €.

Considérant que tous les moyens de poursuite sont restés sans effet,  
Considérant que les crédits au chapitre 65 sont suffisants,

Le Conseil Municipal est invité à débattre en vue de voter pour l'admission en non-valeur sur le budget de la Commune de plusieurs créances pour l'année 2024.

**Vote** : adopté à l'unanimité

---

### 10. Questions diverses

**Louis-René de la PERRAUDIERE** interpelle Adrien JEHENNE à propos du relevage de l'orgue de l'Eglise qui doit être réalisé tous les 20 ans pour un coût de 50 000€. **Adrien JEHENNE** explique que lorsque le devis a été présenté, le budget était déjà bouclé et qu'il n'était plus possible de passer un tel montant. Il a été plutôt décidé de le passer en totalité l'année prochaine. **Louis-René de la PERRAUDIERE** explique qu'il est possible de faire les réparations en plusieurs phases, à déterminer avec l'artisan à qui sera confié la réparation. Louis-René de la PERRAUDIERE rappelle aussi que via la commission culture, il est possible d'organiser des concerts d'orgue qu'au sein de la commune, nous avons un habitant qui est d'un niveau professionnel et qui peut assurer des concerts de qualité.

**Damien HILI** demande si avec l'écartement de la commune de Sourdeval à l'Agglomération, les projets de la commune comme le COSEC, vont être remis en cause. **Adrien JEHENNE** répond que bien qu'il n'ait pas été élu, il y a quand même 3 conseillers municipaux de Sourdeval qui siègent au sein du Conseil Communautaire de l'Agglomération (lui-même, David GIROULT et Nelly MAUDUIT-JOSEPH). Pour le COSEC, l'APCP était voté donc c'est sécurisé. Par contre, en ce qui concerne le projet du collège, il faut que l'Agglomération se positionne sur leur participation au projet et donc sur les conséquences pour la commune en termes de coût et de ce qu'il faudra faire de ce de bâtiment (rénovation ou destruction).

Après s'être assuré qu'il n'y a plus de question, Monsieur le Maire lève la séance à 22h51.